

Aide à la parentalité

Des nouveautés bien trop prudentes

Ce groupe de travail s'est tenu le 20 septembre, présidé par Mme Gronner, Directrice du service des ressources humaines au Secrétariat Général du ministère.

Il s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'action sociale, dont une des priorités est de revoir et d'améliorer les prestations pour satisfaire au mieux les besoins des agents du ministère.

Une enquête a été réalisée en 2021 auprès des agents pour recueillir leurs besoins et leurs attentes sur ces prestations. Elle a révélé qu'une très grande majorité de parents, quel que soit l'âge des enfants, exprimait des attentes en matière d'aides financières directes avec un besoin ciblé sur le soutien scolaire et les activités physiques, sportives et culturelles pour les enfants de plus de 12 ans.

Lors du groupe de travail de décembre 2021, plusieurs pistes ont été explorées, mais sans proposition concrète de la part de l'administration.

Pour 2023, la présidente présente 3 mesures d'amélioration :

✓ **Rénovation du CESU 6-12 ans, appelé CHÈQUE FAMILLE Finances, selon 3 volets :**

- extension du CESU jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant,
- extension jusqu'aux 17 ans du bénéfice de la prestation pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap,
- revalorisation du barème des CESU de 5% ;

✓ **Création d'un CHÈQUE SPORT Finances ;**

✓ **Mise en place d'une Aide à la Parentalité en Outre-Mer (APOM).**

Des trous dans la raquette demeurent dans les propositions de Bercy ...

Pour **FO Finances** l'aide à la parentalité comprend également la réservation de places en crèche. Or ce thème est le grand absent du projet de l'administration, alors même qu'un état des lieux du nombre de berceaux réservés en ministériel et interministériel était toujours présenté les précédentes années. La présidente explique que ce dispositif doit garder toute sa place dans l'offre ministérielle mais en tenant compte de toutes les possibilités et notamment de l'offre interministérielle par le biais des SRIAS. Considérant le coût prohibitif (9 à 10 000€ par an pour la seule réservation du berceau), le Secrétariat Général a décidé d'écarter toute augmentation du parc pour le moment.

Ça a le mérite d'être clair !

Pourtant, **FO Finances** le rappelle, l'enquête de 2021 révèle que 92% des parents d'enfants de 0 à 6 ans privilégient la crèche comme mode de garde. De plus, dans les départements, les délégués font régulièrement face à des difficultés pour répondre à la demande des agents, ne pouvant finalement que les renvoyer vers la SRIAS.

FO Finances dénonce le choix délibéré du Secrétariat Général de ne plus faire de réservations, sans concertation avec les représentants des fédérations et sans tenir compte de l'enquête, a fortiori quand le plan égalité professionnelle préconise « une augmentation de l'offre existante comme le nombre de berceaux, le partenariat et conventions avec d'autres structures ». Un comble pour un texte qui est censé être porté par la présidente elle-même !

Dans ce contexte, **FO Finances** ne se résigne pas et continuera d'exiger une augmentation de réservations de places en crèche.

Lors du groupe de travail parentalité de 2018, **FO Finances** a également proposé d'examiner la possibilité de passer des conventions avec des assistantes maternelles, ce à quoi le Secrétariat Général avait consenti lors du groupe de travail deux ans plus tard.

Aujourd'hui, on nous répond que « la piste est tombée », faute de possibilité d'organisation d'un tel système au plan national.

CHÈQUE FAMILLE Finances (01/07/2023)

Coût estimé de la mesure: 1 172 000€

Pour **FO Finances**, les extensions proposées sont intéressantes.

En revanche, la revalorisation de 5 % du plafond de ressources pris en compte pour le CESU 6-12 ans aurait mérité d'être plus conséquente afin d'absorber les effets de l'inflation galopante (bien au-delà de 5 % !).

La présidente explique que cette hausse empêchera les évictions d'agents du fait de la hausse du point d'indice. Elle précise que c'est un lancement prudent, qu'il faut voir si le dispositif rencontre son public. Comme pour l'aide au logement étudiant l'an dernier, elle botte en touche en indiquant qu'il sera possible de faire évoluer les modalités au bout d'un an de fonctionnement...

Compte tenu de l'inflation et de son aggravation à redouter d'ici le 1er juillet 2023, **FO Finances** exige une hausse immédiate de cette revalorisation.

FO Finances demande si, parmi les bénéficiaires de cette prestation, les agents recrutés par voie de PACTE n'auraient pas été oubliés. Ce point sera donc vérifié et précisé par le Secrétariat Général.

CHÈQUE SPORT Finances (01/09/2023)

Coût estimé : 417 000€

Dans la proposition de l'administration, cette nouvelle aide serait destinée aux seuls enfants de 12 ans à 17 ans, et modulée en fonction du quotient familial (QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales) comme suit :

- 80€ si QF < 13 000€
- 50€ si 13 000€ < QF < 26 000€
- non éligible si QF > 26 000€

Si cette nouvelle prestation répond effectivement aux attentes exprimées par les personnels en 2021, pour **FO Finances**, elle manque hélas d'ambition et de moyens.

En premier lieu, nous demandons que le chèque sport soit octroyé dès l'âge de 6 ans car les enfants débutent souvent une activité sportive dès leur plus jeune âge et il paraît incompréhensible de ne pas en tenir compte.

De plus, nous demandons le relèvement du seuil de 13 000€ pour le quotient familial, car il nous paraît trop faible et susceptible d'exclure un grand nombre d'agents.

Pour finir, **FO Finances** propose l'élargissement du dispositif aux chèques culture pour l'aide à l'apprentissage de la musique, ou pour les écoles d'art par exemple.

Les équipes du Secrétariat Général expliquent que cette piste a été étudiée mais qu'elle est écartée, du moins pour l'instant, considérant que la pratique de la musique passe soit par des conservatoires

qui proposent déjà un tarif social, soit par des cours à domicile qui peuvent déjà être financés par les CESU.

Les fédérations appellent l'attention de l'administration sur la date de mise en place de cette nouveauté, qui risque d'arriver trop tard par rapport au paiement des licences sportives si la demande d'aide n'est possible qu'à partir de septembre 2023.

Aide à la Parentalité en Outre-Mer (01/07/2023)

Coût estimé : 100 000€

Dans les collectivités d'outre-mer, les agents rencontrent beaucoup de difficultés d'utilisation des CESU. En Polynésie française et en Nouvelle Calédonie, il s'agit même d'une impossibilité. Il est donc proposé de mettre en place une solution alternative au chèque Famille Finances, ciblée sur les enfants âgés de 6 -14 ans.

Cette Aide à la Parentalité en Outre-mer (APOM) prendra la forme d'un remboursement des dépenses réellement engagées par les parents concernant le mode de garde de leur enfant ou des frais liés au soutien scolaire, à concurrence de 500 € maximum (dernière tranche de CESU majorée).

FO Finances interpelle également la présidente sur les difficultés d'utilisation du CESU sur le département de Mayotte.

Questions diverses

FO Finances est intervenue sur le **restaurant administratif de Créteil** qui cumule 75 jours de fermeture depuis décembre 2021 sans compensation par des titres restaurant : une pétition sera déposée dans les prochains jours car les agents sont excédés et aucune solution n'est proposée. La présidente s'engage à traiter le dossier.

Un point a été fait suite à **l'incendie qui a touché, fin août, un immeuble rue de Tolbiac à Paris**, dans lequel résident des personnels actifs et retraités du ministère (une centaine).

Plus récemment, un autre sinistre est à déplorer du côté de Pantin suite à un effondrement de terrain (lui-même généré par une fuite d'eau sous l'immeuble), concernant peu d'appartements finances (8) mais entraînant également des relogements d'agents par principe de précaution.

FO Finances a demandé un rectificatif sur la dernière page du tout nouveau Guide ministériel de la parentalité (la liste des interlocuteurs était associée au logement au lieu de se référer à l'ensemble du guide).

FO Finances n'a de cesse de revendiquer que les prestations sociales ministérielles soient étoffées et améliorées, pour répondre aux besoins des agents qui évoluent.

A cet égard, les propositions formulées par le Secrétariat Général du Ministère dans ce Groupe de Travail sont une première réponse à nos revendications mais restent beaucoup trop timorées. La prudence budgétaire a été brandie à tout va par nos interlocuteurs, par crainte d'un engouement mal anticipé pour des aides « à guichet ouvert ».

A ce propos, FO Finances n'oublie pas que le Ministre a annoncé maintenir le budget de l'action sociale de 2023 à hauteur de celui de 2022.

Alors comment financer ces nouvelles prestations sans abonder les crédits ?

Sachant que le coût des 3 mesures brutes (telles que présentées par le Secrétariat Général dans les documents de travail) serait de 1,7 M€ et que FO Finances demande qu'elles puissent bénéficier à un panel plus large. La revalorisation du budget de l'action sociale, confirmée dans le Projet de Loi de Finances ne sera pas de trop.